

SÉANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Anthony FOURNIER, Franck FOURNIER, Jean-Pierre GUAIS, Céline CHEVALIER, Emmanuelle CLAIRET, Colette SEYEUX, Thomas JEANNEAU, Franck GAUTEUR conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusée : Marie-Françoise BOURGEOIS

Monsieur Hugues GENDRY a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2018 a été adopté à l'UNANIMITE.

2018024 - DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présentation : Monique CADOT

Déclarations d'intention d'aliéner :

- 2018-009 – Section AB n° 24 – Rue de Laval – La commune n'exerce pas son droit de préemption
- 2018-010 – Section AB n° 473 – 7 rue Jules Baron – La commune n'exerce pas son droit de préemption
- Arrêté n° 2018-027 – Retrait du droit de préemption de la commune pour la parcelle AB 406

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

2018025 – FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Présentation : Laurent LEFEVRE

2018025a) Budget Principal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Laurent Lefevre, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif (budget général) dressé par Mme le Maire,

Vu le rapport de la commission Finances,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	1 665 596,45
Recettes réalisées	1 979 025,48
Excédent de l'exercice	+ 313 429,03
Excédent 2016 reporté	+ 250 854,16
Excédent global fin 2017	564 283,19

INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	646 060,19
Recettes réalisées	262 537,08
Déficit de l'exercice	- 383 523,11
Excédent 2016 reporté	51 084,05
Déficit global fin 2017	- 332 439,06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE à l'UNANIMITE.**

(Mme le Maire s'est retirée lors du vote)

2018025b) Budget annexe Résidence Autonomie

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Laurent Lefevre, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif (budget général) dressé par Mme le Maire,

Vu le rapport de la commission Finances,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	323 967,33
Recettes réalisées	361 251,65
Excédent de l'exercice	37 284,32
Excédent 2016 reporté	61 417,14
Excédent global fin 2017	98 701,46

INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	20 302,40
Recettes réalisées	47 848,40
Excédent de l'exercice	27 546,00
Déficit 2016 reporté	- 44 114,40
Déficit global fin 2017	- 16 568,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE à l'UNANIMITE.**

(Mme le Maire s'est retirée lors du vote)

2018025c) Budget annexe Le Petit Pont

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Laurent Lefevre, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif (budget général) dressé par Mme le Maire,

Vu le rapport de la commission Finances,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	238 570,85
Recettes réalisées	310 242,96
Excédent de l'exercice	71 672,11
Excédent 2016 reporté	9 852,00
Excédent global fin 2017	81 524,11

INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	100 182,16
Recettes réalisées	234 526,85
Excédent de l'exercice	134 344,69
Déficit 2016 reporté	- 142 649,28
Déficit global fin 2017	- 8 304,59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE à l'UNANIMITE.**

(Mme le Maire s'est retirée lors du vote)

2018025d) Budget annexe Assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Laurent Lefevre, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif (budget général) dressé par Mme le Maire,

Vu le rapport de la commission Finances,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	105 791,57
Recettes réalisées	125 668,26
Excédent de l'exercice	19 876,99
Excédent 2016 reporté	89 224,65
Excédent global fin 2017	109 101,34

INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	124 332,17
Recettes réalisées	55 407,95
Déficit de l'exercice	- 68 924,22
Excédent 2016 reporté	59 266,35
Déficit global fin 2017	- 9 657,87

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE à l'UNANIMITE**.
(Mme le Maire s'est retirée lors du vote)

2018026 – FINANCES – COMPTES DE GESTION 2017

Présentation : Laurent LEFEVRE

2018026a) Budget Principal

Après vérification de la concordance des résultats du compte de gestion 2017 présenté par le Receveur municipal avec ceux du compte administratif 2017, Mme le Maire soumet le compte de gestion à l'approbation du conseil municipal (Commune – budget principal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'UNANIMITE**, considérant que les comptes sont réguliers :

DECLARE que le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018026b) Budget annexe Résidence Autonomie

Après vérification de la concordance des résultats du compte de gestion 2017 présenté par le Receveur municipal avec ceux du compte administratif 2017, Mme le Maire soumet le compte de gestion à l'approbation du conseil municipal (Commune – budget principal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'UNANIMITE**, considérant que les comptes sont réguliers :

DECLARE que le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018026c) Budget Annexe Le Petit Pont

Après vérification de la concordance des résultats du compte de gestion 2017 présenté par le Receveur municipal avec ceux du compte administratif 2017, Mme le Maire soumet le compte de gestion à l'approbation du conseil municipal (Commune – budget principal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, considérant que les comptes sont réguliers :

DECLARE que le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018026d) Budget Annexe Assainissement

Après vérification de la concordance des résultats du compte de gestion 2017 présenté par le Receveur municipal avec ceux du compte administratif 2017, Mme le Maire soumet le compte de gestion à l'approbation du conseil municipal (Commune – budget principal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, considérant que les comptes sont réguliers :

DECLARE que le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018027 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Présentation : Laurent LEFEVRE

2018027a) Budget Principal

Sur proposition de la commission Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 au budget primitif 2018, ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2017

A Résultat de l'exercice	313 429,03
B Résultats antérieurs reportés	250 854,16
C (A + B) Résultat à affecter	564 283,19

D Solde d'exécution d'investissement 2017

	- 332 439,06
E Besoins nouveaux	163 007,00
1068 – Affectation du résultat	495 446,06

2018027b) Budget annexe Résidence Autonomie

Sur proposition de la commission Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 au budget primitif 2018, ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2017

A Résultat de l'exercice	37 284,32
B Résultats antérieurs reportés	61 417,14
C (A + B) Résultat à affecter	98 701,46

D Solde d'exécution d'investissement 2017

	- 16 568,40
E Besoins nouveaux	24 334,10
1068 – Affectation du résultat	40 902,50

2018027c) Budget annexe Lotissement Le Petit Pont

Sur proposition de la commission Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 au budget primitif 2018, ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2017	
A Résultat de l'exercice	71 672,11
B Résultats antérieurs reportés	9 852,00
C (A + B) Résultat à affecter	81 524,11
D Solde d'exécution d'investissement 2017	
	8 304,59
E Besoins nouveaux	0
1068 – Affectation du résultat	8 304,59

2018027d) Budget annexe Assainissement

La compétence assainissement est transférée à la communauté de communes du Pays de Craon depuis le 1^{er} janvier 2018. Les excédents et/ou déficits sont transférés au budget principal de la commune, à savoir :

Résultat de fonctionnement 2017	
A Résultat de l'exercice	19 876,99
B Résultats antérieurs reportés	89 224,65
C (A + B) Résultat à affecter	109 101,34
D Solde d'exécution d'investissement 2017	
	- 9 657,87
E Besoins nouveaux	0
1068 – Affectation du résultat au budget de la commune.	9 657,87

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'UNANIMITE.

2018028– FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2018

Présentation : Laurent LEFEVRE

2018028a) Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, **VOTE** le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : 2 091 190,23 €

Section investissement : 1 248 784,16 €

2018028b) Budget annexe Résidence Autonomie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, **VOTE** le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : 402 176,26 €

Section investissement : 46 241,50 €

2018028c) Budget annexe Lotissement Le Petit Pont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, VOTE le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes (avec prévisions écritures de stocks) :

Section fonctionnement : 374 789,45 €

Section investissement : 100 182,16 €

2018029 – FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Présentation : Laurent LEFEVRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE :

Vu le produit fiscal attendu à taux constants, soit 625 284 €,

Vu la loi de finances pour 2018,

Vu la proposition de budget 2018 présentée,

DÉCIDE de maintenir pour 2018 les taux fixés en 2017 pour les trois taxes locales :

Taxe d'habitation..... : 16,41 %

Taxe foncière (bâti)..... : 23,75 %

Taxe foncière (non bâti) : 46,11 %

2018030 – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n° 16 à Monsieur CHANTEUX Maxime et Madame BARE Martine

Présentation : Laurent LEFEVRE

La commune de QUELAINES SAINT-GAULT a viabilisé le lotissement du Petit Pont suite à l'autorisation d'aménager accordée par arrêté municipal du 16 janvier 2013.

Monsieur Chanteux Maxime et Madame Baré se sont portés acquéreurs du lot n° 16 d'une superficie de 551 m² viabilisés jusqu'à la limite de propriété.

La vente de la dite parcelle sera effective moyennant le prix, TVA sur marge incluse, de 46,80 € TTC le m² fixé par délibération du 11 octobre 2012, soit 39,44 € HT le m², frais de notaire en sus, conformément au tableau ci-joint. Le prix total à régler est de 21 731,44 € HT soit 25 786,80 € TTC, frais de notaire en sus, paiement comptant à la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 16 à M. Chanteux Maxime et Madame Baré Martine,
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 8 rue du Pont d'Avignon
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2018031 – QUESTIONS DIVERSES

2018031a) Vestiaires sportifs – Avenant n° 1 au marché de travaux - Lot n° 14 – Espaces Verts

Présentation : Isabelle SAUVE

Par délibérations n° 2017041 du 20 avril 2017 et n° 2017054 du 8 juin 2017, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises chargées de réaliser les travaux de construction des vestiaires de football.

En cours de chantier, des modifications doivent intervenir, présentant ainsi des plus-values et/ou des moins-values, objet de l'avenant présenté, sans modification de montant.

Marché de Base : 2 465,60 € HT soit 2 958,72 € TTC

Avenant : 0

Nouveau montant : 2 465,60 € HT soit 2 958,72 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

1° **ACCEPTE** l'avenant à intervenir avec l'entreprise Leroy-Paysages pour le lot 14 (Espaces Verts) dans le cadre de la construction des vestiaires sportifs,

2° **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant de signer l'avenant correspondant et toutes pièces afférentes à la présente décision.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2018.

2018031b) Assemblée Générale des artisans et Commerçants

Installation de Lucie Montembault, au 1^{er} mai 2018, Peintre en Bâtiments

2018031c) CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale a décidé sa dissolution.

La préparation des colis de fin d'année pour les personnes de plus de 80 ans sera du ressort de la Commission Résidence Autonomie, avec les membres du réseau Amitié et les bénévoles qui continueront la distribution.

2018031d) Aurélie COTTIER remplacera Mylène JAMEU.

Démission d'Anne-Marie THEBAULT au poste d'animation à la Résidence Autonomie au 31 mars 2018.

Il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée à 22 h 10.